

Catégorie de pratiques	Evolution du taux d'embroussaillage	Niveau quantitatif de prélèvement au pâturage	Ouverture mécanique du milieu	Ouverture des milieux
Indicateurs	% d'embroussaillage	Taux de raclage	Nombre d'intervention mécanique	% des surfaces contractualisées
Valeur moyenne en 2023	30%	2	3 ans	0%
Valeur moyenne en 2025	20%	4	2ans	36%
Valeur cible pour 2029	entre 10 et 20%	> 3	1 an	> 30%
Remarques	L'engagement des parcelles necessitait que les parcelles soit à minimum 30% au moment de l'engagement pour atteindre 10% à la fin de l'engagement. En 2025, la majorité des parcelles contractualisées présenté un taux d'embroussaillage proche de 20%.	Les mesures OUV 1 et OUV2 imposent un taux de racalge entre 3 et 5 et après enquête sur un échantillon de parcelles, le taux moyen en 2025 est autour de 4 avec un raclage imposé avant fin juin.	Le nombre d'intervention mécanique a augmenter avec la mesure OUV2 mais cela reste trop honéreux pour que le montant de la maec permette d'arriver à un passage chaque année sur les mêmes parcelles	L'objectif est atteint et le PAEC s'arrete en 2025 donc le chiffre ne sera pas amené à évoluer.



Site MAEC - Causse de Sauveterre



Site MAEC - Causse Méjean